

DEPARTEMENT
DE LA
DORIE

MAIRIE de LIMEUIL



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 août 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt et un le 17 août
Présents : 8 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la
présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
date de convocation du Conseil municipal : le 11/08/2021

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Nicole HULOT - Romain DELTEIL - Éric HERVÉ - Jean-Michel LABROUSSE
Francis MARIN - Laurence NINNIN – Johannès VAN STRIEN

ABSENTS : Bruno DURAND a donné procuration à Laurence NINNIN
Benoît BOUSSQUET a donné procuration à Laurence NINNIN
Adeline RAIMBAULT a donné procuration à Nicole HULOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel LABROUSSE

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juillet 2021. :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2021.

Le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Adressage : dénomination des voies :

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues et places publiques. Le numérotage des habitations constituent une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide la création des voies libellées suivantes :

Allée de Larmandie, Chemin de Ayguenègre, Chemin de Gorseval, Chemin de la Bourgonie, Chemin de la Porte, Chemin de Pechnaudine, Chemin de Queynat, Chemin de Ratillou, Chemin des Bailloutets, Chemin des Caillaves, Chemin des Fosses, Chemin du Rouquet, Grande Rue, Impasse de Fongauffié, Impasse de Grand Barry, Impasse de la Cabane, Impasse de la Grangette, Impasse de la Poste, Impasse des Merles, Impasse des Termes, Impasse des Vignes, Impasse du Château, Jardin de la Mairie, Passage de Sireuil, Passage des Jardins, Passage du Reclusou, Passage du Saut, Passage des Bateliers, Place des Fossés, Place des Ormeaux, Place du Port, Place de l'Eglise, Route de Beauregard, Route de Carlux, Route de la Capelière, Route de la Dordogne, Route de la Forêt, Route de la Guerlerie, Route de la Rolandie, Route de la Vézère, Route de la Vitrollle, Route de Saint Martin, Route des Crêtes, Route des Jaumards, Route des Poutiroux, Route du Bousquet, Route du Buisson, Route du Château d'eau, Route du Cingle, Route du Mouscard, Route du Pont de Ferrand, Route du Saut, Route du Tournon, Rue de la Porte de Marquisat, Rue de la Poste, Rue des Deux Places, Rue du Port, Rue de la Porte du Reclusou, Ruelle de l'Eglise, Ruelle du Marché, Ruelle du Rouquet, Ruelle du Sol de Mayet, Square Armand Gouret, Taverse de la Charpentière, Traverse du Docteur Linarès, Traverse d'Ysabeau, Venelle de la Tour Canonnière.

2 – Vote du compte administratif 2021 du budget du service AEP :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2021 du service AEP , puis il se retire et ne prend pas part au vote. Monsieur Johannes VAN STRIEN , doyen d'âge, demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2021 du service AEP comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2021	59 508,23 €	90 924, 15 €	35 810,31 €	104 447,81 €
Résultats exercice 2021		+ 31 415,92 €		+ 68 637,50 €
Reports 2020		+ 0,70 €	- 89 821,20 €	
Résultats de clôture		+ 31 416,62 €	- 21 183,70 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix « pour » et 2 « abstentions » approuve le compte administratif 2021 du service AEP

3 – Vote du compte de gestion 2021 du budget du service AEP :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Madame l'Inspectrice Divisionnaire de la Trésorerie du Bugue et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du service AEP.

Considérant l'indemnité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion de Madame l'Inspectrice Divisionnaire, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix « pour » et 2 « abstentions » adopte le compte de gestion de Madame l'Inspectrice Divisionnaire pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

4 – Demande de subvention pour les travaux d'éclairage du stade de football :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 08 juin 2021 il a été donné mandat au SDE 24 de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux d'éclairage public du stade d'honneur du terrain de football pour un montant de 85 704,38 € HT soit 102 845,25 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de 20% au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur auprès de la Fédération Française de Football.

Il présente le plan de financement suivant :

SDE 24 (20%)	17 140,88 €
FAFA (20%)	17 140,88 €

Une subvention au titre de la DETR sera sollicitée en janvier 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le plan de financement proposé et mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention de 20% auprès de la Fédération Française de Football.

5 - Redevance d'occupation du domaine public par la société Orange :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la redevance d'occupation du domaine public due par la société ORANGE pour l'année 2021 s'élève à un montant de 865,11 € selon le mode de calcul suivant :

Artères aériennes : 11,550 km x 55,05 € = 635,83 €
Artères souterraines : 5,553 km x 41,29 € = 229,28€

Total 865,11 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte ce montant et mandate Monsieur le Maire pour solliciter cette redevance auprès de la société ORANGE.

6 – Contribution convention SPA :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier de la SPA de Bergerac dans lequel il est spécifié que la contribution par habitant passe à 0.90 € à compter du 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le montant de cette participation et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention pour 2022.

7– Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SMDE 24 pour l'exercice 2020 :

Monsieur le maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2020, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMDE 24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

8 – Augmentation et virement de crédits :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des augmentations et des virements de crédits de la façon suivante :

Augmentation de crédit

Investissement dépenses :

2315/201901: travaux d'aménagement des rues 1ère tranche + 39 921,07 €

Investissement recettes :

238/201901 : avancement forfaitaire des travaux d'aménagement des rues 1ère tranche + 33 275,00 €

2315/201901 : travaux d'aménagement des rues 1ère tranche + 6 646,07 €

Virement de crédit :

Investissement dépenses :

2315/201901: travaux d'aménagement des rues 1ère tranche + 2 500,00 €

020 : dépenses imprévues - 2 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve ces augmentations et virements de crédit.

- Informations diverses :

Au 14 août 2021 la recette des horodateurs s'élève à 51 500,00 €

Le nettoyage de la Vézère aura lieu le 11 septembre 2021

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel LABROUSSE

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ